Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 85 (1976)

Heft: 7

**Artikel:** Notre président prend la parole

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-684029

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aborder les problèmes théoriques les plus complexes avec une lucidité, une intelligence et une conscience que nous admirions tous.»

Aujourd'hui la Croix-Rouge suisse a mal.

Cette douleur trouve son expression la plus pure dans une lettre particulièrement émouvante, adressée au mari de la défunte, et que nous nous plaisons à reproduire ici pour conclure cet hommage. «Cher Monsieur,

Je viens d'apprendre avec émotion le décès de votre épouse, Madame Henry Du Pasquier. Bénéficiaire de l'asile politique en Suisse, Africain d'origine, j'ai eu le privilège de rencontrer Madame Du Pasquier en 1973, dans les locaux de la Croix-Rouge à Neuchâtel. Alors que je traversais une période particulièrement difficile de mon existence, j'ai trouvé auprès de votre défunte épouse une aide morale et une assis-

tance inappréciables. J'ai aussi eu l'avantage de prendre le thé en votre compagnie, en celle de votre fils et de Madame Du Pasquier un jour en votre domicile de Saint-Blaise. Je garde de Madame Du Pasquier le souvenir d'une personnalité à la fois ferme et sensible, entièrement dévouée à la cause de l'être humain, de quelques origine ou couleur qu'il soit, ce qui est pour moi la caractéristique des âmes nobles. Je vous prie de trouver ici l'expression profonde de mes condoléances.»

# Notre président prend la parole

La Croix-Rouge suisse est-elle une institution immuable? Certes, non! Elle se doit avant tout de rester «dans le vent».

Sans jamais s'essouffler, elle suit depuis plus de cent ans un rythme de développement rapide. Ses moyens d'action? Se transformer, s'adapter au gré du jour, se renouveler, s'améliorer, voire même se perfectionner en remédiant à ses points faibles et en restant lucide devant les changements rapides qu'impose l'évolution du monde actuel.

C'est précisément ce dynamisme du mouvement Croix-Rouge, en particulier de notre Société nationale, que notre président, le professeur Hans Haug, a choisi de mettre en lumière dans son allocution d'ouverture présentée à la 91e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse des 12 et 13 juin 1976, à Montreux. Dans le numéro 6 de cette revue, nous avons déjà brièvement parlé des principales questions soulevées lors de l'Assemblée, mais faute de place - notre numéro d'été est traditionnellement abondamment illustré - nous n'avons pu consacrer qu'une seule page à cette importante manifestation nationale. Si, malgré ce retard involontaire, nous choisissons encore aujourd'hui de faire paraître in extenso l'allocution de notre président, c'est parce que nous sommes certains que notre lecteur y découvrira bon nombre de problèmes intéressants et restés d'actualité.

Le mandat triennal des membres du Conseil de direction et du Comité central élus par notre Assemblée des délégués prend fin aujourd'hui. Si je n'ai pas l'intention de récapituler et de relever ici en détail les événements et les résultats enregistrés au cours de ce mandat, je tiens en revanche à signaler quelques questions fondamentales qui nous ont occupés au cours des trois années écoulées ou desquelles nous nous occuperons prochainement. Plusieurs sujets restent actuellement en suspens et doivent être clarifiés et développés, de sorte que nous devons faire preuve non seulement de persévérance, mais aussi de patience.

## **Etudes prospectives**

Ces trois dernières années ont été marquées par des «études prospectives» entreprises par un groupe de travail sous la direction de M. Schindler. Partant d'une «Etude de la situation, du rôle et des tâches de la Croix-Rouge suisse dans une société en évolution», ces études prospectives ont abouti à l'approbation par l'Assemblée des délégués de 1974, à Interlaken, de «Lignes directrices» et de «Directives pour les modifications de la structure», ainsi qu'à une décision prise à Rapperswil par l'Assemblée des délégués de 1975, concernant les activités des sections et leur collaboration sur le plan cantonal. Dans la suite, une Commission des sections a été instituée, avec la tâche de stimuler et de coordonner les activités de sections et d'améliorer les rapports existant entre ces dernières et les organes centraux de la CRS.

Conformément aux Lignes directrices les

tâches principales de la CRS sont les suivantes:

- inculquer la pensée de la Croix-Rouge à la population;
- aider les personnes dans le besoin;
- participer aux activités relevant des soins aux malades, de la santé publique et du sauvetage;
- approvisionner le pays en sang humain et en produits sanguins selon le principe du don du sang volontaire et gratuit.

Pour l'organisation et les structures, l'on considère comme déterminants les principes Croix-Rouge d'indépendance, de caractère bénévole et d'unité, ainsi que ceux de la participation démocratique, de régionalisation et d'efficacité. La décision prise par l'Assemblée des délégués de 1975 recommande aux sections de travailler sur toute l'étendue de leur territoire, de favoriser et de renforcer la collaboration avec les sections de Samaritains et d'entretenir en outre des relations avec les institutions publiques et privées à tâches similaires afin d'assurer une coordination optimale des activités. Par la décision de 1975, les sections sont également chargées de recruter de nouveaux collaborateurs bénévoles et d'augmenter le nombre de leurs membres, de manière à renforcer l'assise de la CRS auprès de la population.

Les études prospectives ne sauraient être considérées comme étant achevées. Pour-suivies probablement l'année prochaine, elles porteront notamment sur la conception de l'«Institution auxiliaire de la CRS» et sur la structure de l'Organisation centrale. Les prochaines études se fonderont entre autres sur le *Rapport Tansley* concernant la «Réévaluation du rôle de la

Croix-Rouge» dont il sera brièvement question plus loin.

# Réorganisation du Service de transfusion de sang

Conformément à l'Arrêté fédéral de 1951 concernant la CRS, «le service de transfusion de sang pour les besoins militaires et civils» est l'une des tâches principales de notre institution. Jusqu'à récemment, l'on était d'avis que la CRS remplissait cette tâche en tous points; le STS était en quelque sorte considéré comme l'enfant privilégié de la CRS, suscitant l'admiration, voire même la jalousie ou un sentiment d'infériorité de la part des autres enfants et aussi de l'étranger.

Or, ce rapport, soumis le 29 novembre 1975 à la Conférence de nos présidents de section, précise que le STS se trouve dans une «crise financière et d'organisation sérieuse». Cette dernière serait notamment provoquée par le dualisme introduit lors de la création du STS, à savoir l'attribution de tâches différentes à l'organisation régionale des donneurs et au Laboratoire central et par la trop grande autonomie de ces deux parties dont les rapports et la collaboration restent lâches.

Le principal inconvénient du «dualisme actuel» réside dans l'utilisation parfois peu rationnelle du sang donné, soit au niveau du Laboratoire central, soit à l'échelon des centres de transfusion régionaux. Le rapport plaide en faveur de la création d'un service national suisse de transfusion sanguine orienté vers la thérapie sélective par les composants sanguins (soit vers l'«hémothérapie sur mesure») où les activités des centres de transfusion régionaux et celles du Laboratoire central seraient étroitement coordonnées, en harmonie, et subordonnées à une autorité supérieure ayant le droit de donner des instructions.

Seul un tel service national suisse serait en mesure d'assurer à la population un approvisionnement en sang et produits sanguins économiquement favorable et optimal du point de vue médical et de conserver en même temps l'autofinancement actuel du STS.

Les problèmes brièvement soulevés cidessus font actuellement l'objet d'un examen approfondi par deux groupes de travail placés sous la direction des professeurs Aebi et Barandun. Je tiens à exprimer l'espoir que l'on réussira, à travers des entretiens strictement objectifs, à aboutir à des solutions qui tiennent compte de tous les intérêts en jeu, en particulier ceux des donneurs de sang, des blessés et des malades qui sont la raison d'être du service de transfusion de sang. A mon avis, l'idée d'une plus grande coopération et coordination entre les centres de transfusion régionaux et le Laboratoire central est concluante; elle s'impose et devrait de ce fait être prochainement mise en pratique.

# **Une convention entre les cantons et la CRS**

Un grand pas en avant a été fait, en l'occurrence la convention conclue entre les cantons et la CRS concernant les obligations mutuelles dans le domaine de la formation professionnelle du personnel soignant, médico-technique et médico-thérapeutique. Après deux ans de préparatifs, la convention a été approuvée à l'unanimité par notre Conseil de direction le 28 avril 1976, et, le 20 mai 1976, par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires. La convention définit le mandat confié à la CRS, qui consiste à réglementer, surveiller et encourager la formation professionnelle de base, les formations complémentaires, les cours de spécialisation et la formation de cadres dans les professions infirmières, médico-techniques et médico-thérapeutiques. De plus, la CRS est appelée à exercer une activité consultative en ce qui concerne, par exemple, la planification scolaire et l'organisation d'écoles ou l'engagement des membres de ces professions. La CRS s'occupera également de l'information et de la propagande en faveur desdites professions.

De leur côté, les *cantons* s'engagent à reconnaître les diplômes et les certificats de capacité contresignés et enregistrés par la CRS. Par l'octroi de *subventions annuelles*, ils s'engagent aussi à couvrir les frais découlant de l'application de la convention, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas couverts par des subventions fédérales et des contributions de la CRS. La convention entrera en vigueur après avoir été approuvée par chaque canton. Nous avons de bonnes raisons de croire que tous les cantons sans exception procé-

deront prochainement à cette approbation recommandée par la CDS. Une fois entrée en vigueur, la convention servira de *base solide* au développement ultérieur de la *collaboration* entre les cantons et la CRS, qui est aujourd'hui déjà étroite et marquée par la confiance.

# Service de la Croix-Rouge et sauvetage

Tout comme le STS et la promotion des soins infirmiers professionnels, le Service de la Croix-Rouge (formations de la Croix-Rouge destinées à soutenir le Service sanitaire de l'Armée) figure officiellement au nombre des tâches principales de la CRS. Un groupe de travail dirigé par le docteur R. Käser, ancien médecin-chef de la Croix-Rouge et ancien médecin en chef de l'Armée, examine actuellement les possibilités quant à une réforme du Service de la Croix-Rouge. Le rapport contenant les propositions de ce groupe est attendu pour l'automne de cette année, de sorte que le thème du Service de la Croix-Rouge nous occupera intensément au cours des douze mois suivants. Il importera d'intensifier dès maintenant la propagande en faveur du Service de la Croix-Rouge, notamment au sein des écoles reconnues afin d'empêcher par là une régression des effectifs des détachements de la Croix-Rouge (formations féminines) indispensables au Service sanitaire de l'Armée.

L'on est également en train de revoir le rôle et la fonction de la CRS dans le domaine du sauvetage suisse. Il s'agit de clarifier les liens qui rattachent la CRS non seulement à l'Interassociation de sauvetage (IAS), mais aussi aux autres institutions auxiliaires de la CRS qui déploient des activités dans le domaine du sauvetage et sont, elles aussi, membres de l'IAS: l'Alliance suisse des Samaritains, la Société suisse de sauvetage et la Garde aérienne suisse de sauvetage. Il est hors de question que la CRS se retire des activités de sauvetage; elle envisage au contraire de développer sa Commission médicale de premiers secours et de sauvetage et de s'engager davantage dans le domaine pédagogique et méthodologique (concernant par exemple la formation de sauveteurs professionnels). Des résultats de ces pourparlers en cours sont également attendus pour les mois suivant la présente Assemblée.

#### Opérations de secours à l'étranger

Les opérations de secours à l'étranger représentent une activité très importante du Secrétariat central, de la Centrale du matériel et du Comité central. Entre 1973 et 1975, la CRS a affecté quelque 40 millions de francs aux activités de secours à l'étranger. La générosité toujours renouvelée de la population suisse est remarquable tout comme l'est d'ailleurs la collaboration excellente entre le Département politique fédéral et la CRS. Nous continuons à soutenir les opérations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; il existe également de bons rapports entre la CRS et les autres œuvres suisses d'entraide. Les besoins provoqués par les guerres et les catastrophes naturelles sont si grands et si variés que chaque effort secourable est bienvenu et que la coopération et le soutien réciproque entre les autorités et institutions concernées répondent à un impératif irréfutable.

#### **Croix-Rouge internationale**

La CRS est non seulement membre de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, mais elle fait aussi partie de la Croix-Rouge internationale qui comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge (au nombre de 122 aujourd'hui), le CICR et la Ligue. Les événements qui surviennent au niveau de la Croix-Rouge internationale nous concernent donc également; la CRS, en tant que la société du pays où est né le mouvement de la Croix-Rouge, est à plus forte raison appelée à participer et à assumer sa part de responsabilité.

J'ai mentionné plus haut un rapport sur la «Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge». Il s'agit d'une étude de vaste envergure, entreprise à la demande du CICR et de la Ligue et dirigée par le Canadien Donald D. Tansley. Le Rapport Tansley, intitulé à juste titre «Un ordre du jour pour la Croix-Rouge», ainsi que six documents de référence ont été publiés en automne 1975. A Genève, l'on est actuellement en train de recueillir et d'évaluer les prises de position formulées à l'égard de ce rapport par les Sociétés nationales, le CICR et la Ligue.

La CRS s'est elle aussi exprimée en détail sur les sujets principaux du rapport. Ce dernier aura des répercussions considérables sur le mouvement de la Croix-Rouge et ses multiples institutions; un premier pas concret consistera dans une révision générale des Statuts de la Ligue, qui fera l'objet d'une session spéciale du Conseil des gouverneurs de la Ligue prévue pour l'automne 1976 à Genève. De plus, ce rapport sera débattu à la Conférence internationale de la Croix-Rouge qui aura lieu à Bucarest en 1977 et à laquelle assisteront les institutions de la Croix-Rouge et les gouvernements. Le Conseil de direction, les sections et institutions auxiliaires seront mis au courant de la marche ultérieure de ces travaux qui ont de l'importance non seulement pour la Croix-Rouge internationale, mais aussi directement pour la CRS.

Hier, à Genève, s'est terminée la troisième session de la *Conférence diplomatique* qui s'occupe de la réaffirmation et du développement du droit international humanitaire applicable en cas de conflits armés. La conférence a pour tâche d'examiner et d'adopter *deux Protocoles additionnels* aux Conventions de Genève de 1949,

concernant la protection des victimes de la guerre; le Protocole I a trait aux conflits internationaux, le Protocole II aux conflits internes. Le fait qu'une *quatrième* session de huit semaines a d'ores et déjà dû être fixée pour la mi-avril 1977, vous permettra de juger de la difficulté de la matière et de la lourdeur des pourparlers auxquels participent quelque 120 Etats. Nos autorités fédérales qui ont convoqué la conférence et en assurent le financement, espèrent sérieusement que les protocoles seront ajustés et adoptés en 1977.

#### Conclusion

Le grand nombre de questions en suspens et de problèmes non résolus ne devraient pas nous décourager en cette journée qui marque le début d'un nouveau mandat triennal. Clarifier des états de fait complexes et trouver des solutions par la voie de la participation démocratique, cela exige du temps. Nous devrions peut-être prendre davantage conscience du fait que le temps joue en notre faveur lorsque, ainsi que le dit Thomas Mann dans son ouvrage Meine Zeit, paru à Amsterdam en 1950, nous le laissons librement œuvrer pour concilier et aplanir les contradictions existantes afin d'atteindre une plus grande unité. Les bons rapports humains et le climat réjouissant qui règnent depuis quelque temps au sein de la CRS, sont certes une raison d'espérer. Si nous faisons reposer notre œuvre sur le respect mutuel, l'amitié et la collaboration désintéressée, nous serons sans aucun doute à même de mener à bien nos tâches et de surmonter les difficultés existantes. Un climat profondément humain à l'intérieur est sans conteste la condition essentielle de notre crédibilité à l'extérieur, l'humanité étant le principe souverain inscrit sur notre drapeau.

### En marge de l'Assemblée des délégués 1976

Dans notre précédent numéro du 1er septembre 1976, nous avons entre autres renseignements signalé les mutations intervenues au sein des organes dirigeants de la Croix-Rouge suisse: Comité central et Conseil de direction.

Concernant les changements intervenus à la vice-présidence, nous précisons que si le docteur Ph. Andereggen, de Brigue, s'est démis de sa fonction, maître P. Audeoud, de Genève, quant à lui, n'était pas rééligible, ayant atteint la limite d'âge fixée par les statuts. Nous rappelons que l'un et l'autre ont été nommés membres d'honneur de la Croix-Rouge suisse.